



Mairie de Saulzet-le-Froid

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 08 AVRIL 2023 à 10h00 à Saulzet le Froid ; salle de la mairie

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 30 Mars 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 24 Février 2023
- 2) Comptes Administratifs 2022 et Comptes de gestion 2022
- 3) Etat des taxes
- 4) Budgets primitifs 2023
- 5) Questions diverses

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Gérard Beadonnat, Jérémy Guittard, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Philippe Guittard, Carine Fontaine, Patrick Pellissier Ophélie Roux.
Absents représentés :	Céline Silberberg (pouvoir à Martine Chaumet)
Absents non représentés :	Jérôme Pellissier, Carine Gardet,
Participants à la réunion :	

### ✓ Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Ophélie Roux est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### 1) Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 24 Février 2023 :

Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### 2) Comptes Administratifs 2022 et Comptes de gestion 2022 :

Mr le Maire présente les Comptes Administratifs au Conseil municipal :

Pour le budget principal :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 299 843.23 €

Recettes : 415 358.09 € (dont Excédent 2021 : 115 496.59 €)

**Excédent 2022 : 115 514.86 € (à reprendre au BP 2023)**

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 89 060.87 € (dont déficit reporté 2021 : 11 234.69 €)

Recettes : 98 173.71 €

**Excédent 2022 : 9 112.84 € (à reprendre au BP 2023)**

Pour le budget Assainissement :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 12 569.06 € (dont déficit 2021 : 3 262.84 €)

Recettes : 12 945.26 €

**Excédent 2022 : 376.20 € (à reprendre au BP 2023)**

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 8 555.00 €

Recettes : 24 223.19 € (dont excédent 2021 : 5 228.07 €)

**Excédent 2022 : 15 668.19 € (à reprendre au BP 2023)**

Pour le budget de l'eau :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 32 232.31 € (dont excédent 2021 : 7252.29 €)

Recettes : 68 329.30 €

**Excédent 2022 : 36 097.30 € (à reprendre au BP 2023)**

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 27 750.19 €

Recettes : 33 351.04 € (dont excédent 2021 : 12 240.32 €)

**Excédent 2022 : 5600.85 € (à reprendre au BP 2023)**

Mr Le Maire (qui ne participe pas à ce scrutin) soumet au vote :

Pour	<b>8</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

### 3) Etat des taxes :

Actuellement les taux pratiqués sont les suivants (2022) :

- Taxe Foncière sur le Bâti : 34.94%
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 78.84%
- Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires) : 9.29%

D'après la fiscalité reçue de la DGFIP, les bases locatives devraient augmenter en 2023 de 7.5%.

Compte tenu de cette information, il est proposé d'appliquer une augmentation des taux de la fiscalité de 0.50% en 2023.

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstentions	0

### 4) Budgets Primitifs :

Pour le Budget Principal :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 388 531.86 €

Recettes : 388 531.86 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 247 036.06 €

Recettes : 247 036.06 €

Pour le Budget Assainissement :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses : 9 789.00 €

Recettes : 9 789.00 €

#### INVESTISSEMENT

Dépenses : 41 857.26 €

Recettes : 41 857.26 €

Pour le Budget de l'eau :

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 82 872.30 €

Recettes : 82 872.30 €

**INVESTISSEMENT**

Dépenses : 28 317.85 €

Recettes : 28 317.85 €

Mr Le Maire soumet au vote :

Pour	<b>9</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>

5) Questions diverses :